



Coronavirus - situation actuelle et informations pour le Secteur des fruits et petites baies

23 mars, 2020

Aide de la population suisse

La solidarité de la population suisse est grande. De nombreuses exploitations ainsi que le secrétariat de l'UMS/de la FUS sont contactés par des personnes touchées par une réduction de leur horaire de travail ou n'ayant plus de travail du tout et souhaitant apporter leur aide p. ex. pour la récolte, l'emballage ou encore la logistique. Nous souhaitons utiliser ce potentiel.

1. Les postes vacants d'ouvriers agricoles doivent être annoncés à l'ORP. Les personnes s'annonçant auprès de l'ORP et indiquant qu'elles souhaitent travailler dans l'agriculture peuvent éventuellement déjà être prises en compte.
2. Les fédérations sont en contact avec l'USP, laquelle est en train de développer une plateforme de recrutement, et avec une autre plateforme existante afin que la main-d'œuvre indigène puisse être recrutée le plus rapidement possible. Nous essayons en même temps de trouver une solution avec les autorités pour que les personnes touchées par la réduction de leur horaire de travail bénéficient d'un bonus financier si elles travaillent dans l'agriculture.
3. Les conditions de travail et les exigences doivent être communiquées clairement. Les journées de travail sont longues et il est possible qu'il faille travailler le week-end. L'engagement doit si possible durer toute la saison.

L'UMS/la FUS remercie pour l'intérêt et le soutien.

Importation de plants et de matières auxiliaires

Les plants provenant de l'étranger sont disponibles pour le moment. La Confédération observe en continu l'évolution de la situation. Il faut néanmoins s'attendre à des retards pour la livraison.

Mise en œuvre des directives de l'OFSP sur les exploitations

La plupart des exploitations respectent parfaitement les directives de l'OFSP concernant la taille des équipes et la distance entre les collaborateurs et les groupes. Néanmoins, il existe apparemment de nombreuses incertitudes. Les fédérations sont en train d'élaborer des solutions modèles avec les autorités pour la mise en œuvre des directives de l'OFSP. Veuillez continuer de respecter ces dernières même sans ce document.

Marchés et plants

Les demandes de réouverture des marchés ont été rejetées par les autorités jusqu'à présent. Les fédérations continuent de rechercher des solutions pour les exploitations touchées. Des clarifications sont aussi en cours concernant les producteurs de plants.

Indemnités

Les fédérations font tout ce qu'elles peuvent pour que l'activité commerciale de la branche des fruits et des légumes soit aussi normale que possible. Nous en sommes néanmoins arrivés au point où nous devons aussi aborder la question de l'indemnisation des pertes et des coûts supplémentaires. Le Conseil fédéral a annoncé un vaste plan pour soutenir l'économie. De plus, la loi sur l'agriculture



prévoit une aide pour les exploitations en difficultés financières. L'UMS/La FUS clarifie actuellement les possibilités et qui sont les interlocuteurs et informera aussi rapidement que possible.

Entrée en Suisse des collaborateurs de l'espace Schengen

L'entrée en Suisse de la main-d'œuvre agricole étrangère reste possible. Les collaborateurs doivent disposer d'un contrat de travail valable et d'une autorisation de séjour de courte durée. Vous trouverez des informations ici : [Deutsch, Französisch, Italienisch](#).

Si les collaborateurs travaillent pendant plus de 3 mois en Suisse, l'annonce peut être modifiée. Le SEM est en train de définir la pratique pour les cantons. Les annonces ne doivent donc pas encore être modifiées ces prochaines semaines.

Le transit à travers certains pays de l'UE est actuellement difficile. L'UMS/La FUS ne peut évidemment pas influencer sur les contrôles douaniers des pays de l'UE. Vous trouverez un aperçu des contrôles douaniers temporairement réintroduits [ici](#).

Entrée en Suisse des collaborateurs hors de l'espace Schengen

Le 18 mars, le Conseil fédéral a interdit l'entrée en Suisse des personnes hors de l'espace Schengen à quelques rares exceptions près. La Suisse suit ainsi la pratique des autres États membres de l'espace Schengen. Elle ne devrait plus non plus délivrer de visa Schengen jusqu'au 15 juin.